

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE DE
L'ANNÉE 2021 TENUE À LA MRC D'ACTON À 19H30.**

PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE :

M. Jean-Marie Laplante, préfet et maire de Roxton Falls,

et les conseillers suivants :

M. Stéphane Beauchemin, maire du Canton de Roxton,
M. Guy Bond, maire de Saint-Théodore-d'Acton,
M. Éric Charbonneau, préfet suppléant et maire de la ville d'Acton Vale,
M. Michel Côté, maire de Béthanie,
M. Pierre Laflamme, maire de Saint-Nazaire-d'Acton,
M. Guy Lapointe, maire d'Upton,

ABSENT À L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE :

M. Jean-Marc Ménard, maire de Sainte-Christine.

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Jean-Marie Laplante.

Également présents :

Mme Chantal Lavigne, directrice générale et secrétaire-trésorière
M. Serge Dupont, directeur général adjoint et directeur du service de
l'aménagement

1. MOMENT DE RÉFLEXION

L'assemblée débute par un court moment de réflexion.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-174

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Guy Lapointe
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit
adopté tel que présenté. Le point varia est laissé ouvert et d'autres sujets
pourront y être traités si tous les membres du Conseil qui ont le droit de
voter sur le sujet sont alors présents.

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 11 AOÛT 2021**

2021-175

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la
séance ordinaire du 11 août 2021 soit adopté tel que présenté.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

La durée de la première période de questions réservée au public a été fixée à vingt (20) minutes.

Aucune question n'est posée.

5. DÉPÔT DU RAPPORT DE L'AUDITEUR ET DU RAPPORT FINANCIER 2020

Monsieur Danny Coderre, de la firme FBL Société de comptables professionnels agréés dépose et présente le rapport de l'auditeur ainsi que le rapport financier de la MRC pour l'année financière 2020.

6. TRANSFERT DE FONDS

La liste des transferts de fonds effectués depuis la dernière assemblée est distribuée aux membres du Conseil.

7. LISTE DES COMPTES

a) Dépôt du rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01 concernant l'administration des finances de la MRC et la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses

Conformément aux dispositions du règlement numéro 2013-01, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport des paiements effectués, ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

b) Approbation de la liste des comptes et du rapport mensuel déposé en vertu du règlement numéro 2013-01

2021-176

Il est proposé par M. Pierre Laflamme
Appuyé par M. Guy Lapointe
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes et le rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01, soumis séance tenante, et d'autoriser le paiement des comptes impayés. Cette liste et ce rapport font partie intégrante de la présente résolution comme si au long récité.

COMPTES SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL	
Comptes payés	4 599,13 \$
Comptes à payer	73 135,73 \$
Salaires et contributions de l'employeur	141 661,83 \$
Total	219 396,69 \$
RAPPORT MENSUEL EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 2013-01	
Comptes payés	649,96 \$
Comptes à payer	759,94 \$
Total	1 409,90 \$

8. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

a) Analyse de conformité de règlements d'urbanisme

ANALYSE DE LA CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 013-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE D'ACTON VALE

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000 ;

ATTENDU QUE la Ville d'Acton Vale a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 013-2021 modifiant son règlement de zonage numéro 069-2003 ;

ATTENDU QUE l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire ;

CONSÉQUEMMENT,

2021-177

Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Guy Bond, appuyé par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement numéro 013-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

Qu'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

b) Carrières et sablières – Partenariat régional pour l'acquisition de relevés LiDAR – Offre de services de GéoMont

ATTENDU QU'en vertu de son règlement numéro 2009-02, la MRC peut procéder à toute prise de mesures afin de vérifier ou d'évaluer les quantités extraites d'un site de carrière et sablière sur une période donnée ;

ATTENDU QUE la MRC participe, depuis 2013, à des partenariats régionaux d'acquisition de relevés LiDAR de son territoire ;

ATTENDU QUE la MRC souhaite effectuer un nouveau relevé LiDAR en 2021 afin de vérifier les quantités déclarées par les exploitants ;

ATTENDU QUE GéoMont a déposé une soumission à la MRC pour l'acquisition de relevés LiDAR en 2021, en partenariat avec les MRC de Brome-Missisquoi et de la Haute-Yamaska ;

ATTENDU QUE la MRC conserve, à chaque année, un montant à même les sommes versées au fonds pour, entre autres, compenser les frais de vérification et de contrôle de l'exactitude des déclarations ;

CONSÉQUEMMENT,

2021-178 Il est proposé par M. Michel Côté
Appuyé par M. Pierre Laflamme
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le scénario 7 de la soumission n° 38013-AS7 de GéoMont représentant une dépense de 11 839,88 \$, taxes en sus, à prendre à même les sommes versées au fonds.

**c) Consultation publique pour un projet d'élevage porcin –
Nomination des membres de la commission consultative**

ATTENDU QU'en vertu du chapitre IX de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), une assemblée publique de consultation doit être tenue sur toute demande de permis pour l'agrandissement d'un élevage porcin existant dont la production annuelle de phosphore est augmentée de plus de 3200 kg ;

ATTENDU QU'une telle demande a été déposée à la Municipalité d'Upton pour un élevage porcin sur le lot numéro 1 957 772 ;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Upton a adopté la résolution n° 280-08-2021, à sa séance ordinaire du 17 août 2021, demandant à la MRC de tenir la consultation publique ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 165.4.11 de la LAU, la MRC doit tenir la consultation publique si la municipalité locale adopte une résolution en ce sens ;

ATTENDU QU'en vertu du même article, la commission consultative doit être présidée par le préfet et constituée du maire de la municipalité et d'au moins un autre membre du Conseil de la MRC, désigné par celui-ci ;

CONSÉQUEMMENT,

2021-179 Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner monsieur Pierre Laflamme comme troisième membre de la commission consultative.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LOCAL

a) Fonds Régions et Ruralité (volet 2)

**a.1 Adoption du rapport d'activités pour la période du 1^{er} avril 2020
au 31 décembre 2020**

ATTENDU l'entente intervenue entre le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC d'Acton relativement au Fonds Régions et Ruralité (volet 2) ;

ATTENDU QUE la MRC doit produire et adopter un rapport d'activités pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 décembre 2020 tenant lieu de reddition de comptes ;

CONSÉQUEMMENT,

2021-180 Il est proposé par M. Guy Lapointe
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'adopter le rapport d'activités du Fonds Régions et Ruralité (volet 2) pour la période du 1er avril 2020 au 31 décembre 2020 déposé séance tenante ;
2. De déposer ledit rapport sur le site web de la MRC ;
3. De le transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

a.2 Actualisation de la Politique de gestion du fonds de soutien aux entreprises (FSE)

2021-181 Il est proposé par M. Michel Côté
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'actualisation de la politique de gestion du fonds de soutien aux entreprises telle que présentée par madame Chantal Lavigne, directrice générale et secrétaire-trésorière.

a.3 Actualisation de la Politique de gestion du fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (FSPS)

2021-182 Il est proposé par M. Guy Lapointe
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'actualisation de la politique du fonds de soutien aux projets structurants telle que présentée par madame Chantal Lavigne, directrice générale et secrétaire-trésorière.

a.4 Fonds de soutien aux entreprises (FSE) – Dossier Noël d'Antan 1296-FSE-2021-11

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par l'entreprise Noël d'Antan ;

ATTENDU la recommandation du comité d'investissement commun (CIC) ;

CONSÉQUEMMENT,

2021-183 Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Pierre Laflamme
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises (FSE) :

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSE – PDZA	1296-FSE-2021-11	5 000 \$	5 000 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du FSE, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

b) Fonds de développement des territoires – Rapport final d'activités au 31 mars 2021

ATTENDU l'entente intervenue entre le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC d'Acton relativement au Fonds de développement des territoires ;

ATTENDU QUE la MRC doit produire et adopter le rapport final d'activités pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2021 tenant lieu de reddition de comptes ;

CONSÉQUEMMENT,

2021-184

Il est proposé par M. Guy Lapointe
Appuyé par M. Michel Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'adopter le rapport final d'activités du Fonds de développement des territoires (FDT) pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2021 déposé séance tenante ;
2. De déposer ledit rapport sur le site web de la MRC ;
3. De le transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

c) Accès entreprise Québec (AEQ) – Plan d'intervention et d'affectation des ressources

ATTENDU QUE la MRC d'Acton a récemment signé une convention d'aide financière avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) concernant la création du réseau Accès entreprise Québec (AEQ) ;

ATTENDU QUE le réseau AEQ, dont la coordination est assurée par le MEI, permet à un plus grand nombre d'entreprises et d'entrepreneurs d'atteindre leur plein potentiel pour participer à la prospérité et à la croissance économique de toutes les régions du Québec ;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette convention, la MRC d'Acton s'est adjoint et anime un comité aviseur pour orienter et déterminer des pistes d'action visant à mieux soutenir les entreprises de son territoire ;

ATTENDU QUE le comité aviseur, qui s'est réuni le 7 septembre 2021, a été consulté et reconnaît deux enjeux prioritaires pour la MRC d'Acton ;

ATTENDU QUE les membres du comité aviseur se sont prononcés en faveur du plan d'intervention et d'affectation des ressources pour les deux enjeux suivants :

- Le premier enjeu est la pénurie de main d'œuvre. Pour cet enjeu, avec l'embauche d'une personne en développement social et à l'économie

sociale, plusieurs axes devront être appuyés de concert avec les parties prenantes notamment :

- Développer des plateaux de travail dans les entreprises pour augmenter l'intégration de personnes plus loin de l'emploi au monde du travail ;
 - Appuyer les actions en lien avec le plan d'action en immigration en cours de réalisation pour augmenter les compétences et le nombre de travailleurs qualifiés en entreprise issus de l'immigration ;
 - L'appui aux projets issus de l'Alliance pour la solidarité notamment l'aide à la persévérance scolaire et aux programmes stages/travail dans les institutions scolaires sur notre territoire.
- Le deuxième enjeu consiste à augmenter le temps et le nombre de rencontres des conseillers avec les entreprises de l'ordre de 15 heures par semaine en procédant à l'embauche d'une adjointe capable d'appuyer les conseillers dans leurs redditions de comptes, la rédaction de contrats, la préparation de comptes rendus et autres tâches administratives.

CONSÉQUEMMENT,

2021-185

Il est proposé par M. Michel Côté
Appuyé par M. Pierre Laflamme
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le plan d'intervention et d'affectation des ressources tel que recommandé par le comité aviseur – Accès entreprise Québec.

d) Alliance pour la solidarité 2018-2023 – Autorisation de signature d'un contrat afin de réaliser un portrait de l'habitation de la MRC d'Acton

CONSIDÉRANT QUE le conseil a autorisé, lors du conseil du 9 juin (résolution 2021-143) le dépôt d'une demande de subvention à la Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM) afin de réaliser un portrait de l'habitation de la MRC d'Acton ;

CONSIDÉRANT QUE la TCRM a confirmé à la MRC l'approbation de son projet ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a demandé une soumission à monsieur Allan Gaudreault pour la réalisation de ce portrait ;

CONSÉQUEMMENT,

2021-186

Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer le contrat au montant de 20 000 \$, taxes en sus, avec monsieur Allan Gaudreault, afin de réaliser un portrait de l'habitation de la MRC d'Acton.

9. POSTE DE LA SURETÉ DU QUÉBEC – REMPLACEMENT DES THERMOPOMPES

2021-187

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser une dépense de 34 882,78 \$, taxes en sus, avec Cimon Bouchard inc. pour l'achat et l'installation de deux thermopompes et du système de zonage au poste de la Sureté du Québec.

10. PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE – AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Guy Bond qu'à une séance ultérieure, un règlement modifiant le règlement numéro 2018-03 sur la gestion contractuelle sera déposé pour fins d'adoption. Un projet de ce règlement est également présenté et déposé.

11. AGRIRÉCUP – RÉCUPÉRATION DES PLASTIQUES AGRICOLES

CONSIDÉRANT QUE les plastiques agricoles sont très présents dans le milieu agricole et se retrouvent encore, faute de programme structuré, dans les sites d'enfouissement ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs initiatives locales au Québec ont vu le jour afin de récupérer ces plastiques de ferme, mais sans résultat porteur à ce jour, notamment par manque de données, d'expertise et d'un réseau structuré de récupération de ces plastiques ;

CONSIDÉRANT QU'il est important de contribuer à la recherche de solutions pour valoriser ces plastiques agricoles ;

CONSIDÉRANT QUE les plastiques agricoles ou de ferme proviennent entre autres des enrobages de balles de foin, ficelles, filets, bâches et sacs pour ensilage ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif du projet pilote est d'établir une méthode de collecte des plastiques agricoles viable à long terme, facile pour les agriculteurs, au plus bas coût possible et favorable à l'environnement ;

CONSIDÉRANT la résolution 2020-027 adoptée par le conseil de la MRC d'Acton le 12 février 2020 qui prévoit l'adhésion au projet pilote proposé par AgriRÉCUP ;

CONSIDÉRANT la résolution 2021-123 adoptée par le conseil de la MRC le 12 mai 2021 qui se retire du projet puisqu'il ne semble pas être à la satisfaction des producteurs agricoles de la MRC d'Acton ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu de l'information supplémentaire concernant le projet ;

CONSÉQUEMMENT,

2021-188

Il est proposé par M. Guy Lapointe
Appuyé par M. Michel Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adhérer au projet pilote
proposé par AgriRÉCUP.

**12. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS
D'AUTRES ORGANISMES**

Aucun suivi n'a été porté à ce point de l'ordre du jour.

13. SUIVI AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS DE LA MRC

Aucun suivi n'a été porté à ce point de l'ordre du jour.

14. CORRESPONDANCE

**a) MRC des Maskoutains – Semaine québécoise de réduction des
déchets - Proclamation**

CONSIDÉRANT que l'édition 2021 de *La Semaine québécoise de
réduction des déchets* se déroulera cette année du 23 au 31 octobre 2021 ;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Acton juge opportun de profiter de cette
semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières
résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives
écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le
Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus
ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant ;

CONSIDÉRANT qu'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la
population sur l'importance de poser des gestes simples qui,
collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de
matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement ;

CONSÉQUEMMENT,

2021-189

Il est proposé par M. Guy Lapointe
Appuyé par M. Pierre Laflamme
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la MRC d'Acton
proclame la semaine du 23 au 31 octobre 2021 *La Semaine québécoise de
réduction des déchets*.

Le conseil invite également tous les citoyens à profiter de cette semaine
privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre
environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent
quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou
compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.

b) MRC des Maskoutains – Appel de projets – Soutien aux plans de développement de communautés nourricières – Revendication - Demande d'appui

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a lancé un second appel de projets à l'intention des municipalités, des regroupements de municipalités, des arrondissements et des communautés autochtones afin qu'ils soumettent des projets pour la réalisation de Plans de développement de communautés nourricières ;

CONSIDÉRANT QUE les porteurs de projet dont les propositions seront retenues pourront profiter d'une aide financière pouvant atteindre 50 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 40 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les organismes admissibles peuvent soumettre leurs projets d'ici le 24 septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE, selon le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, les MRC du Québec ne sont pas admissibles à ce programme, le tout tel qu'il appert du courriel transmis au commissaire au développement agricole et agroalimentaire par l'équipe PDCN du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec le 2 août 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE les MRC regroupent toutes les municipalités locales d'un même territoire d'appartenance formant une entité administrative qui est une municipalité au sens de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (RLRQ, c. 0-9) et de la *Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), constituées par le gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les MRC ont été créées, entre autres, pour faciliter la mise en commun des services et la gestion des décisions régionales qui influent sur plusieurs municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE les MRC assument plusieurs responsabilités, dont entre autres l'aménagement et l'urbanisme, la gestion des cours d'eau régionaux, la préparation des rôles d'évaluation foncière, de même que le développement régional ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec n'indique nulle part dans son programme de financement qu'une MRC ne peut pas être un organisme reconnu à cet effet et que les Plans de développement de communautés nourricières doivent être réalisés par un regroupement de municipalités ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 21-08-305 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC des Maskoutains le 18 août dernier ;

CONSÉQUEMMENT,

2021-190

Il est proposé par M. Pierre Laflamme
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la revendication de la MRC des Maskoutains auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec de revoir sa position vis-à-vis l'appel de projets pour le soutien aux plans de développement de

communautés nourricières afin de permettre aux MRC d'être admissibles au programme.

15. VARIA

Aucun sujet n'a été porté à ce point de l'ordre du jour.

16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

La durée de la deuxième période de questions réservée au public a été fixée à dix (10) minutes.

Aucune question n'est posée.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-191

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20h10.

(signé)

**Jean-Marie Laplante,
Préfet.**

(signé)

**Chantal Lavigne,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière.**